

Appel à projets 2019-2020 : « Construire une Europe durable pour toutes et tous »

Conditions de candidature

I. Contexte

Le projet « *Construire une Europe durable pour toutes et tous* », financé par la Commission Européenne dans le cadre du programme DEAR¹ (Développement, éducation et sensibilisation) réunit 25 partenaires de la société civile issus de 14 Etats européens, l'Union Européenne (UE), et des coalitions internationales d'ONG.

L'objectif de ce projet est de mieux faire connaître les Objectifs de développement durable (ODD), dont la mise en œuvre à l'horizon 2030 permettrait de transformer notre monde en assurant sa transition vers un développement soutenable. Plus globalement, ce projet se donne pour objectif de promouvoir une mise en œuvre ambitieuse de l'Agenda 2030 par et dans l'UE, en sensibilisant davantage les citoyens de l'UE et les décideurs politiques quant à leurs rôles et à leurs responsabilités pour œuvrer en faveur d'un avenir durable.

Pour atteindre ces objectifs, une dynamique collective est indispensable, incluant les pouvoirs publics, les entreprises, la société civile et les citoyens.

L'un des volets du projet « *Construire une Europe durable pour toutes et tous* » consiste à attribuer des financements à des groupes locaux, des organisations de terrain ou tout autre acteur de la société civile opérant au niveau local, pour renforcer leurs capacités, partager les savoirs et les pratiques sur la mise en œuvre des ODD, et pour sensibiliser chaque citoyen à la transition écologique et solidaire que les ODD permettent de catalyser.

En France, le projet « *Construire une Europe durable pour toutes et tous* » est mis en œuvre par l'[Association 4D](#) et par [WECF France](#).

Pour plus d'informations concernant les campagnes et le projet, rendez-vous sur : www.makeeuropesustainableforall.org

¹ En anglais : DEAR = Development, Education, and Awareness-Raising

II. Objectifs, but, résultats attendus et priorités thématiques

L'**objectif** des financements est de **sensibiliser les acteurs locaux** (organisations de terrain, citoyens et collectivités territoriales) aux ODD et de **susciter leur engagement** dans la mise en œuvre de ces objectifs dans les territoires.

Les porteurs de projets qui se verront attribuer les financements devront cibler **à la fois des groupes locaux formels et informels** (en démultipliant les impacts du projet en termes de sensibilisation et de renforcement des capacités) et **les citoyens**, notamment les scolaires et étudiants pour les sensibiliser aux ODD et aux modes de vie durables.

Les projets devront contribuer à :

- renforcer les capacités des acteurs locaux ;
- renforcer et/ou créer des réseaux et plateformes locaux d'échanges de pratiques et de savoirs sur la mise en œuvre et le suivi des ODD ;
- renforcer les alliances entre acteurs locaux engagés dans la mise en œuvre des ODD ;
- et
- sensibiliser et engager les citoyens dans la promotion des ODD.

- **Priorités thématiques**

Les actions locales développées par les porteurs de projets devront porter sur la **réduction des inégalités, la promotion d'une alimentation et d'une agriculture durables et de modes de consommation et de production responsables**. Les porteurs de projet devront par ailleurs s'attacher à décliner la mise en œuvre des ODD au niveau local et promouvoir l'engagement citoyen, en France et en Europe, envers des modes de vies responsables, équitables et décarbonés.

III. Critères d'éligibilité

- **Qui peut se présenter ?**

- Organisations opérant au niveau local
- Organisations membres de structures de la société civile nationales opérant au niveau local
- Groupes citoyens locaux, par exemple des groupes d'étudiants, tout autre groupe similaire

Afin d'être éligible à l'octroi des financements, les candidats doivent :

- a) être une personne morale
- b) être une organisation à but non lucratif
- c) avoir leur siège en France

Remarque : Un candidat ne peut soumettre qu'une seule et unique proposition pour le même appel.

- **Activités éligibles**

Durée : La période de mise en œuvre des projets débute le jour de la signature des contrats et s'achève au plus tard le 31 mars 2020. Les rapports de mise en œuvre doivent être soumis dans le mois suivant le terme des projets sélectionnés (au plus tard le 30 avril 2020).

Montant des financements : Les financements sollicités ne peuvent excéder le montant maximum de 2 000 euros. 85% du financement total sera versé au début du projet. Les 15% restant seront versés après la remise des rapports de suivi, et calculés sur la base du total des dépenses réelles.

Remarque : Dans le cadre du présent appel à projets, 3 financements d'un montant maximal de 2 000 euros seront octroyés. Veuillez noter qu'il existe un autre appel à projets ouvert aux candidats issus des 14 pays, en vertu duquel 6 financements d'un montant maximal de 7 500 euros sont octroyés. Pour plus de détails, rendez-vous sur <https://makeeuropeustainableforall.org/get-a-grant/#lot2>. Les candidats peuvent soumettre leur candidature à ces deux appels.

Secteurs ou thèmes : Les activités financées doivent être en adéquation avec les objectifs et les priorités du projet « Construire une Europe durable pour toutes et tous », et en particulier avec les campagnes thématiques sur :

- la réduction des inégalités ;
- l'alimentation et l'agriculture durables ;
- et la consommation et la production responsables.

Les projets qui permettent de relier les actions au niveau local et le processus européen, et en particulier les élections européennes, sont les bienvenus.

Lieu : les activités doivent se dérouler au niveau local en France.

- **Type d'activités : SENSIBILISATION/ACTIVISME/RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

Vous trouverez ci-dessous une liste indicative des différents types d'activités éligibles aux financements proposés :

- Événements publics ou actions lors d'évènements publics ;
- Formation ;
- Tables-rondes, séminaires ;
- Activités éducatives (écoles, universités, etc.) ;
- Pétitions
- Dialogues, notamment des échanges avec des décideurs politiques ;
- Actions de rue ;
- Ateliers ;

- Activités créatives et culturelles ; et
- Activités de jeunesse.

Remarque

Les actions suivantes ne sont pas éligibles :

- Les actions consacrées exclusivement ou principalement à des parrainages individuels pour des ateliers, des séminaires, des conférences ou des congrès ;
- Les actions consacrées exclusivement ou principalement à des bourses d'étude ou de formation individuelles ;
- Les actions en soutien à des partis politiques ;
- Les activités de collecte de fonds ;
- Le financement des activités de base du candidat ;
- Les actions consacrées exclusivement ou principalement aux dépenses en capital, par ex. en matériel informatique ; et
- Des actions à caractère discriminatoire à l'encontre d'individus ou de groupes d'individus fondées sur leur genre, leur orientation sexuelle, leur (absence de) croyance religieuse ou leur origine ethnique.

• Dépenses éligibles

Les dépenses doivent être directement liées à la mise en œuvre des activités. La préférence sera donnée aux projets avec un ratio coûts/impact favorable, et dont la majorité des dépenses envisagées sera liée à la mise en œuvre de l'action en tant que telle (production de supports, location de salle, voyages des intervenants, coûts de main d'œuvre directe). Les coûts indirects ne seront pas couverts. Néanmoins, les frais de personnel directement liés au projet et à ses activités pourront être inclus dans le budget prévisionnel.

IV. Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés selon les critères suivants :

- pertinence au regard des objectifs du projet européen « Construire une Europe durable pour toutes et tous » (sensibilisation aux ODD) ;
- pertinence par rapport à l'Agenda 2030 ;
- transversalité des activités proposées (action en lien avec plusieurs ODD) ;
- pertinence pour le territoire et le public ciblé ;
- capacité à sensibiliser le public ciblé aux ODD ; et
- capacité à mobiliser d'autres acteurs (ONG, collectivités locales, mouvements sociaux, ...).

La priorité sera donnée aux acteurs de terrain travaillant directement avec les communautés locales, ainsi qu'aux organisations qui ont participé aux activités de renforcement des capacités développées au niveau national dans le cadre du projet « *Construire une Europe durable pour toutes et tous* ».

Une priorité sera également accordée aux projets développés avec d'autres organisations issues de différents secteurs.

WECF, 4D et le Bureau européen de l'environnement évalueront la conformité des candidatures et noteront les propositions de projet selon une grille d'évaluation reprenant les critères de sélection susmentionnés. Les résultats seront publiés sur le site internet de 4D et de WECF, et les candidats sélectionnés seront contactés.

V. Rapports

A l'issue de la période de mise en œuvre des projets, les candidats sélectionnés seront tenus de soumettre les rapports narratif et financier (accompagnés des pièces justificatives) sur la base des modèles qui leur auront été transmis.

VI. Communication & visibilité

Les projets sélectionnés devront respecter les exigences en matière de visibilité et de communication relatives au projet « *Construire une Europe durable pour toutes et tous* ». Pour cela, ils devront inclure les logos du projet et le drapeau de l'Union Européenne, la clause de non-responsabilité correspondante et la référence « *avec le soutien financier de l'Union Européenne* » dans tous les documents, publications, références, informations ou toute autre activité de communication et de visibilité concernant le projet.

VII. Comment candidater à cet appel à projets ?

Veillez soumettre votre projet en complétant le [formulaire de candidature en ligne](#).

Veillez joindre au formulaire une proposition de budget pour votre projet en vous référant au modèle figurant à l'*Annexe I Subgranting-Budget-template* (à envoyer en **format PDF** et à intituler de la manière suivante : **Lot 1, [Pays], [Nom de la structure]**).

- **Délai de soumission**

Votre projet doit être soumis avant le **15 février 2019 à minuit (HEC)**.

VIII. Calendrier indicatif

Délai de soumission des projets	15 février 2019 à minuit (HEC)
Processus d'évaluation et de sélection	15 février 2019 – 15 mars 2019
Annonce des projets sélectionnés	Avril 2019
Période de mise en œuvre	Avril 2019 – 31 mars 2020
Rapports	Les rapports doivent être soumis dans le mois suivant le terme du/des projet(s) sélectionné(s).

Pour plus de renseignements : Pour plus de renseignements, veuillez prendre contact avec Charlène Grillet (charlene.grillet@wecf.eu) ou Carole-Anne Sénit (carole-anne@asso4d.org).